

Arrondissement : Dunkerque

Département : NORD

Canton : Coudekerque-Branche

VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE

SOUS PREFECTURE
DE DUNKERQUE

07 OCT. 2013

REÇU LE

Délibération n° 2013/03/46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2013

Date de convocation : 24 septembre 2013

Affichage de la convocation : 25 septembre 2013

Nombre de conseillers : en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

Etaient présents : Monsieur David BAILLEUL, Maire, Monsieur Benoît VANDEWALLE, Monsieur Philippe DEVEYCX, Madame Josiane ALGOET, Madame Barbara BAILLEUL-ROCHART, Monsieur Jean-Paul PARENT, Monsieur Laurent VANRECHEM, Madame Delphine LARDEUR, Monsieur Mickaël HENNEBELLE, Adjoints au Maire, Monsieur Jean-Pierre DUYCK, Monsieur Marc PRAZ, Monsieur Philippe LIBER, Madame Christine BRETON, Madame Hélène ROSE, Madame Maryline ELOY, Monsieur Bernard MAYEUR, Mademoiselle Valérie PLANTIN, Mademoiselle Jennifer METSU (arrivée à 18h10), Mademoiselle Virginie NORMAND, Monsieur Didier BYKOFF, Mademoiselle Mélanie LEMAIRE, Madame Josette LEGRAND, Madame Ghylaine RIGAULT (arrivée à 18h25), Monsieur Joël CARBON, Madame Martine SENSE, Monsieur Alexandre DISTANTI, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Yves MAC CLEAVE (pouvoir à Monsieur Mickaël HENNEBELLE), Mademoiselle Marion MAC CLEAVE (pouvoir à Madame Josiane ALGOET), Adjoints au Maire, Madame Catherine JOURDAIN (pouvoir à Madame Maryline ELOY), Monsieur Stéphane DEPAUW (pouvoir à Monsieur Marc PRAZ), Monsieur André DELATTRE (pouvoir à Monsieur Joël CARBON), Monsieur Gaëtan LACASSAIGNE (sans pouvoir), Monsieur Eric TOURNEUR (pouvoir à Madame Martine SENSE), Conseillers Municipaux.

Etaient absentes : Madame Catherine DURIEUX (sans pouvoir), Mademoiselle Emeline MESPLOMB (sans pouvoir), Conseillères Municipales.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mademoiselle Virginie NORMAND a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Patrice MANCHUELLE, Directeur Général des Services, a été désigné secrétaire auxiliaire.

2013/03/46 : ADMINISTRATION GENERALE (9.4 Vœux et motions): Vœu pour une séparation stricte des banques de dépôt et des banques de marché

Le Conseil Municipal,

ADOPTE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires n'organise pas une véritable séparation des métiers de banque dites de dépôt (celles s'occupant de l'épargne populaire et du crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités) d'une part, et les banques dites de marché (celles investissant sur les marchés financiers) d'autre part. L'enjeu est très simple : si les banques qui investissent sur les marchés financiers détiennent aussi l'épargne populaire, une perte sur ces marchés fait peser un risque sur l'épargne.

Aussi :

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers.

Considérant que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'Etat ne peut continuer à dépendre de stratégies financières.

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes.

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences nationales et internationales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de soutenir la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part,
- demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations,
- demande au Maire de transmettre ledit vœu à l'ensemble des parlementaires du Nord.

Pour expédition conforme

Le Maire,

David BAILLEUE



Date de transmission en Sous Préfecture : 7 octobre 2013
Date d'arrivée en Sous Préfecture : 7 octobre 2013
Date de publication et d'Affichage du Procès Verbal :